

Appel à candidatures membres-experts - Ecoles

pour rejoindre le comité Accréditation de la Conférence des grandes écoles

Rattaché à la Commission « Accréditation, Conformité et Labellisation » de la CGE, le [Comité accréditation](#) réunit des experts de diverses spécialités, issus du monde académique et d'entreprises. Ce panel d'experts se veut paritaire et représentatif de la diversité des Écoles membres de la CGE.

Familiers de la formation initiale comme continue, les experts du Comité contribuent à l'évaluation des demandes de labellisation Mastère Spécialisé, MSc-Master of Science, BADGE et CQC pour les formations portées par les établissements membres de la CGE ainsi qu'à l'évolution de la réglementation afférente. Leur analyse croisée garantit la conformité avec le cahier des charges du label considéré et l'adéquation avec les besoins en compétences du marché.

Profils cibles

Professionnels en exercice (ou récemment retraités), représentants d'Écoles membres de la CGE ayant une appétence quant aux labels de formation CGE, exerçant ou ayant exercé une fonction en lien avec ces-derniers.

Exemples : responsable pédagogique d'une formation, responsable qualité, responsable des études, ou bien enseignant-chercheur responsable de programme et travaillant ou ayant travaillé en responsabilité d'un programme labellisé par la CGE.

Un seul représentant par institution afin de garantir la diversité du panel.

Secteurs d'activité

Les secteurs d'activité qui sont priorités pour cette campagne sont les suivants : biotechnologies, cybersécurité, défense, intelligence artificielle, santé/e-santé, supply chain/ingénierie industrielle.

Engagement du membre-expert du comité Accréditation

Pour une année académique :

1. Participer activement aux séances du comité Accréditation

Les réunions (une dizaine de séances par année académique) sont en distantiel, ou en présentiel (3 séances), selon un calendrier défini à l'avance. Durant ces séances, le rôle de chaque membre-expert du comité est le suivant :

- . Étude des demandes de labellisation : il s'agit de prendre connaissance en amont des synthèses mises à disposition, d'explicitier son positionnement, de formuler un avis éclairé en lien avec la réglementation des labels.
- . Participation aux travaux en ateliers, programmés l'après-midi, lors des séances en présentiel. Le membre-expert apporte son regard et son expertise sur les questions soulevées. Il participe à la production des livrables.
- . Contribution à l'amélioration continue des processus.

2. Réaliser une dizaine d'évaluations de demandes de labellisation.

- . Dossiers de première demande de labellisation (période de septembre à mars)
- . Dossiers de demande de renouvellement de label (période d'avril à juin)

L'évaluation consiste en une étude individuelle des dossiers confiés, la participation à la réunion de concertation de l'équipe d'évaluation, la présentation des conclusions en comité au suivi des réponses et à la levée des réserves formulées dans le respect des échéances fixées.

Prévoir environ 6 heures pour l'évaluation et le suivi d'une première demande de labellisation.

3. Participer à la campagne d'audits in situ (1 à 2 par an, proposé aux experts, à partir de la 2e année au sein du comité Accréditation).

4. Participer au séminaire annuel de la commission ACL. Il s'agit d'une réunion en présentiel, sur une ou deux journées délocalisées, dont les modalités d'organisation sont communiquées à l'avance.

L'expert s'engage, pour un mandat de 4 ans renouvelable, à réaliser les tâches qui lui sont confiées dans le respect de la déontologie et à contribuer aux activités du comité de façon régulière.

Pour candidater

CV, lettre de motivation (ainsi que l'accord de la direction de l'école) sont à adresser par e-mail (x.fischer@estia.fr ; accréditation_cge@cge.asso.fr), à :

- Xavier Fischer, Animateur du Comité Accréditation et Directeur des accréditations et des relations internationales de l'ESTIA
- L'équipe Accréditation de la CGE

Réception des candidatures jusqu'au **lundi 20 avril 2026 inclus**.

Créée en 1973, la [Conférence des grandes écoles](#) (CGE), association loi 1901, regroupe 246 Grandes écoles (d'ingénieur, de management, d'architecture, de design, de mode, d'institut d'études politiques...), toutes reconnues par l'État, ainsi que 8 entreprises membres ou partenaires et 39 organismes membres. Elle offre à ses membres un cercle de réflexion, produit des études et enquêtes qui font référence au plan national et intervient auprès des pouvoirs publics, des acteurs de l'économie et de la société pour valoriser l'expertise collective de ses membres et le rôle des Grandes écoles dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La CGE a également une mission de labellisation de formations et d'établissement dont bénéficient ses membres au travers de ses marques collectives : labels Mastère Spécialisé, MSc-Master of Science, BADGE, CQC et 4DIGITAL.

Plus de 500 formations labellisées à ce jour constituent une offre de formation initiale comme continue à déclinaisons multiples et en adéquation avec le marché du travail.